SNT SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX
Ensemble et pour tous
CFE CGC

Rémunérations au CD 78
Quand l'opacité remplace la reconnaissance

4 SEPTEMBRE 2026

Le SNT NE LÂCHERA RIEN !

1. Un taux de promo/avancement volontariste (les promotions et les avancements n'ont concerné que 12% des agents éligibles - *TRÈS LARGEMENT INSUFFISANT).*
A ce rythme, il faut plus de 8 ans pour pouvoir en bénéficier...

2. Le respect du décret et des délibérations concernant les augmentations de salaire

3. La mise en œuvre de la directive européenne en matière de transparence salariale

QUAND IL Y A UN FLOU, IL Y A UN LOUP !

Après le plan de promotion/avancement et le versement d'un CIA en juillet, une revalorisation de l'IFSE est annoncée pour septembre. Les mesures s'enchaînent, mais la transparence, elle, reste toujours opaque...

Plan de promotion / avancement

La DRH refuse de communiquer aux agents qui en font la demande :
- le nombre de points qui leur a été attribué (max 44 points) ;
- l'adéquation poste actuel/grade de promotion/ avancement (0 ou 6 points).

CIA

Un CIA plus généreux que l'année précédente mais encore des progrès à faire en matière d'information des agents, notamment ceux qui n'en ont pas bénéficié.

Revalorisation IFSE

Un plan de revalorisation de l'IFSE a priori "misérable" alors que :
- La délibération du CD prévoit pour les titulaires et contractuels un "réexamen" systématique en cas de changement de fonctions, grade ou cadre d'emploi (augmentation mini de 2% de l'IFSE socle) ou a minima tous les 2 ans en l'absence de changement ;
- Le Décret n°88-145 du 15 février 1988 prévoit pour les contractuels que leur rémunération doit faire l'objet d'une "réévaluation obligatoire" au moins tous les trois ans.

Plus globalement, dans ce contexte, comment le Département pourrait-il transcrire la directive européenne 2023/970 sur la transparence salariale du 17 mai 2023, qui devait être transposée, au plus tard, le 7 juin 2026 en droit français ?

CE DEGRE ZERO DE LA TRANSPARENCE ne contribue ni à l'attractivité des postes, ni à l'égalité de rémunération femmes/hommes ...

Le SNT à votre écoute : 06.67.29.00.91/ cfe-cgc@yvelines.fr/ https://snt-cd78.org